

Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du
mardi 11 décembre 2012 Matin

03 Questions jointes

- Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "le prix du lait" (n° 14636)

...

03.10 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Madame la ministre, je fais le même constat que ma collègue en ce qui concerne la crise du lait que nous vivons depuis plusieurs années déjà. Évidemment, les agriculteurs font ce qu'ils peuvent chaque jour pour défendre leur secteur; malheureusement, ils sont bien démunis!

Face à cette crise du lait bien connue, quelles sont les différentes mesures à prendre pour donner un avenir au secteur laitier qui, faut-il le rappeler, fournit notre société en produits de première nécessité et ce, tant au niveau fédéral que régional, essentiellement compétent en matière d'économie agricole? Nous avons entendu que l'Observatoire des prix évoquait un prix de revient moyen de 40 cents par litre de lait produit. Qu'en est-il exactement sur le terrain? Les travaux de l'Observatoire fédéral des prix vont-ils être étendus aux produits dérivés faits à base de lait ou de beurre et le rôle de l'Observatoire peut-il être renforcé? Si oui, comment?

...

03.12 Sabine Laruelle, ministre: Madame la présidente, chers collègues, je vous remercie pour vos questions.

Vous l'aurez compris, la crise du lait est bien présente et ce n'est pas parce que des manifestations n'ont pas lieu tous les jours qu'il n'y a pas de problème dans le secteur.

Je ne partage pas l'analyse de M. Thiéry selon laquelle les petits producteurs sont ceux qui souffrent le plus aujourd'hui. De gros producteurs souffrent également parce qu'ils ont consenti des investissements très, voire trop importants. Il ne faut donc pas généraliser. Il n'y a pas un profil type de producteur laitier en difficulté. Si les producteurs se trouvent dans une région de cultures, ils peuvent compenser en cultivant des céréales; s'ils se trouvent dans une région dont la seule finalité est l'élevage, il leur est impossible de compenser.

Aujourd'hui, toutes les productions animales souffrent et les élevages de bovins, de porcs et de volailles ne se portent pas très bien. Comme vous l'avez très bien expliqué, cette situation résulte, notamment, de la hausse des coûts de production. Il est évident que pour nourrir les animaux, il faut des aliments. Si le prix des céréales et/ou des productions végétales s'envolent, les prix des aliments s'envolent également. Un problème se pose donc à ce niveau.

Ce faisant, nous devons travailler à différents niveaux. Il faut avant tout travailler au niveau de la FAO pour mettre en place un système qui permettrait de réduire la volatilité au niveau mondial. Si on considère le prix du lait, depuis 2008, il a diminué puis augmenté. L'extrême volatilité des prix des matières premières agricoles ne contribue, évidemment pas, à la stabilisation des prix. Il faut donc se pencher sur cette question à un niveau plus important que le niveau européen.

J'ai plusieurs fois rappelé l'importance de prendre des mesures au niveau européen, notamment pour le lait. En septembre 2012, des mesures ont été prises en la matière et nous avons été rejoints par treize pays européens. Au nom de la Belgique, avec les

représentants d'une dizaine de pays européens, j'ai demandé à plusieurs reprises au commissaire de prendre des mesures.

Il est vrai qu'il n'y a pas unanimité en la matière. Par exemple, la Pologne demande systématiquement de rétablir les aides à l'exportation. Cette proposition n'est pas reprise par la Belgique qui a proposé de travailler sur les stocks, mais aussi sur les prix à l'intervention. En effet, aujourd'hui, ces derniers sont tellement bas qu'ils ne jouent aucun rôle. Il me semble que l'on pourrait demander à ce qu'ils ne descendent pas en deçà d'un certain montant.

En juillet, la Belgique a eu une réunion avec le commissaire Ciolos. J'ai assisté à cette réunion en compagnie de mes deux collègues régionaux. Nous y avons parlé du lait, mais aussi de la réforme de la politique agricole commune. L'un des objectifs est, bien évidemment, de maintenir des instruments de gestion de marché. Vous savez que le mini-paquet lait a été voté par le Parlement européen. Il est en œuvre depuis seulement deux mois en Belgique. Il risque d'avoir peu d'impact chez nous, en tout cas au niveau francophone du pays, en raison du nombre important de coopératives qui sont bien entendu des producteurs.

Il convient également d'agir au niveau fédéral. C'est ainsi qu'en mai déjà, nous avons tenu des réunions avec les diverses organisations agricoles dans le cadre de l'Observatoire des prix; nous avons présenté l'actualisation de l'analyse de l'évolution des prix en octobre 2012. Évidemment, avec les organisations, nous avons demandé à l'Observatoire des prix d'aller plus loin et de nous sortir une analyse sur les marges, tant pour la viande bovine que pour le lait, deux produits qui présentent un problème de ce point de vue. Cette étude est attendue pour début 2013.

Une analyse des marges pour le lait a déjà été tentée, mais le secteur de la grande distribution avait refusé de donner ses chiffres. Cette fois, en octobre, tout le monde se trouvait autour de la table et s'est engagé à fournir les données.

L'analyse des marges n'induit pas automatiquement une hausse des prix. Il s'agit d'un instrument dans le cadre d'une négociation à l'intérieur de la chaîne alimentaire. Des réunions sont organisées avec les acteurs de la chaîne alimentaire, tant pour la viande que pour le lait, c'est-à-dire les organisations agricoles, les intervenants dans la transformation et dans la distribution. Nous attendons la prise d'accords intersectoriels pour avancer dans la bonne direction.

Personnellement, je suis évidemment en faveur du maintien, du prolongement – sans imposer de durée – du système de fiscalité pour les agriculteurs; c'est important à mon sens. Toutefois cela ne dépend pas de moi, mais de mon collègue.

Après le monde, l'Europe et le niveau fédéral, il reste la Région. Madame Schyns, comme c'est un ministre de votre couleur qui détient ces compétences, je suis persuadée qu'il a déjà pris diverses mesures. S'il n'a pas d'idées quant aux mesures à prendre, je puis lui en fournir quelques-unes.

La crise précédente a entraîné la création de crédits de soudure, permis et garantis par la Région wallonne. Certains agriculteurs ont eu recours à ces crédits.

Madame Warzée, le prix moyen du coût de production est de 40 cents selon le SPF; cette moyenne ne veut rien dire: certains sont à 20, d'autres à 55 en fonction des structures, de l'âge, des investissements, etc.

La Région devrait disposer d'une franchise d'un an quant au remboursement de ces crédits

qu'elle garantit; cette garantie est une condition importante et intéressante. La Région wallonne reçoit l'appui d'un organisme chargé de la promotion des produits, qui attend une réforme depuis de longs mois, voire des années; il serait donc bon de décider maintenant de le réformer.

Les producteurs laitiers versent des cotisations à cet organisme, alors que la promotion de ce secteur ne se caractérise pas en ce moment par une grande vivacité. Il serait intéressant que la Région wallonne autorise les agriculteurs à ne plus payer leur cotisation à l'APAQ-W, vu qu'ils se trouvent dans de grandes difficultés. J'ai d'autres idées. N'hésitez pas à me les demander, car c'est avec grand plaisir que je vous les communiquerai!

....

03.26 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Nous sommes très attentifs et très inquiets pour tous les producteurs laitiers. En effet, à les entendre, il est à craindre que la moitié d'entre eux n'arrête.

Je suis d'accord avec Mme la ministre: on parle d'un prix moyen de 40 centimes. Cela varie en fonction de la personne, de ses conditions, de son statut de locataire ou propriétaire, de son ancienneté, de son âge, du lieu etc. Cela varie aussi en fonction de ceux qui travaillent dans la famille et des heures prestées. On ne tient généralement pas compte de la main-d'œuvre.

Mais il faut savoir ce que l'on veut. Veut-on maintenir une agriculture dans notre pays? Il est vrai que nous sommes soumis aux décisions prises ailleurs que dans nos parlements régionaux et fédéral. Nous devons nous conformer à ce qui est édicté au niveau européen.

En ce qui concerne les marges, il est très intéressant de savoir qui, en Belgique, gagne sa vie avec le lait. En tout cas, ce ne sont pas les agriculteurs! Il faudrait déterminer ce qui se passe et voir s'il est possible d'agir en la matière.

Pour conclure, je reprendrai un commentaire fait par un agriculteur: en Belgique, on ne peut pas vendre à perte sauf les agriculteurs.

03.27 **Sabine Laruelle**, ministre: Ce sont les commerçants qui ne peuvent pas vendre à perte!

03.28 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Oui, je suis d'accord mais ici, on parle de biens de première nécessité.

03.29 **Sabine Laruelle**, ministre: Mais faites une proposition de loi pour les biens de première nécessité!

La loi actuelle ne concerne pas la production de matières premières, ni l'acier, ni l'eau, ni les aliments.

03.30 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): J'ai simplement dit que dans certains cas, on ne pouvait pas vendre à perte. En fonction du profil de son entreprise et s'il est uniquement producteur laitier, l'agriculteur subit des crises à la suite desquelles il ne sait pas se relever alors que, pendant longtemps, le secteur du lait a été protégé par les quotas!

Je vous remercie; je ne voulais pas vous frustrer!

03.31 **Sabine Laruelle**, ministre: Je ne suis pas frustrée mais à un moment donné, il faut que les responsables politiques, quels qu'ils soient, en Région wallonne, au fédéral, arrêtent

de répéter sans cesse des choses fausses!

C'est faux! La loi sur la vente à perte ne s'applique pas du tout à ce secteur, à la production de lait. C'est quand vous achetez quelque chose et que vous le revendez, dans le secteur commercial.

Si on devait l'appliquer à la production, il faudrait que pour chaque entreprise, on sache déterminer avec précision le coût de production, ce qui est infaisable! En revanche, pour le commerce, on sait le faire. On achète à X et on revend à Y. Il est très facile de vérifier si X est supérieur à Y.

03.32 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Cela n'empêche que des agriculteurs travaillent à perte.

L'incident est clos.